

BULLETIN DE NOUVELLES  
DU CENTRE DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES HISTORIQUES  
DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

41/2

"30-450"

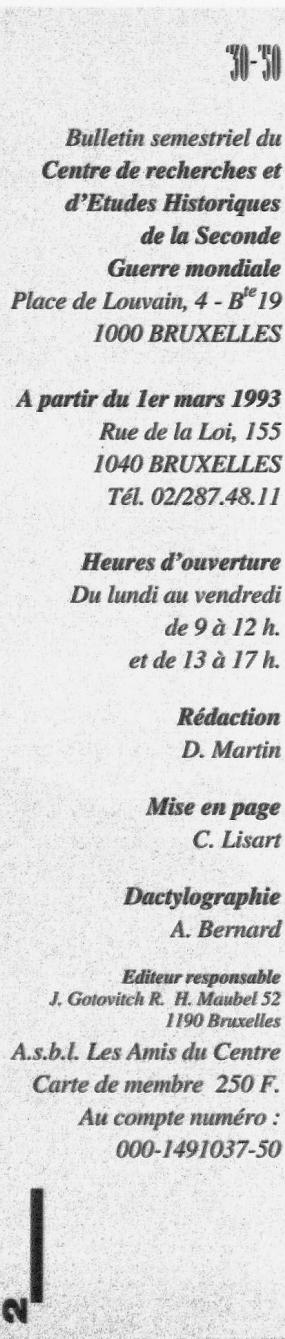
24<sup>e</sup> année 1992 n° 22



BULLETIN DE NOUVELLES  
DU CENTRE DE RECHERCHES ET D'ETUDES HISTORIQUES  
DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

"70-50"

## Sommaire



<b>Sommaire</b>	<b>p.2</b>
<b>Avant-propos</b>	<b>p.3</b>
<b>Point de vue</b> Le mot du ministre	<b>p 4 / 5</b>
<b>Sur le métier</b>	<b>p.6 / 8</b>
<b>Dont acte</b> Le Centre au Résidence Palace	<b>p.9</b>
<b>Nouvelles acquisitions</b>	<b>p.10</b>
<b>On recherche</b>	<b>p.11</b>
<b>Lu et approuvé</b> Histoire et mémoire	<b>p 12 / 14</b>
<b>A noter</b>	<b>p.15 / 16</b>
<b>Dossier</b> Une loi contre le négationisme	<b>p17/ 20</b>
<b>Agenda</b>	<b>p 21</b>
<b>N°. 22 / Décembre 1992</b>	

**Ceci est le premier numéro du nouveau bulletin de nouvelles du Centre.**

*L'ancien Bulletin a, pendant des années, plus que prouvé son utilité. Mais dans le cadre d'une série de changements à finalité dynamisante dans la gestion et l'infrastructure du Centre, un nouveau style s'imposait également. Les Inventaires se présentaient déjà sous une nouvelle forme. C'est maintenant le tour de '30-'50.*

*En raison de circonstances indépendantes de notre volonté - le Centre doit s'installer dans de nouveaux locaux - le présent numéro n'est qu'un numéro de transition. Mais il servira déjà de modèle pour l'élaboration et le contenu du numéro de l'an prochain. A côté d'un édito relatif à un thème actuel, on y trouvera de brèves informations relatives, d'une part, à la recherche et aux publications du Centre ou menées en collaboration avec le Centre et, d'autre part, à la recherche courante en Belgique (et éventuellement à l'étranger) concernant la période '30-'50. Cette rubrique est suivie d'une information relative aux plus importants des accroissements de nos collections.*

*Les notes de lecture séparées sont remplacées par une contribution relative aux nouvelles publications concernant un thème spécifique. Un document choisi illustrant l'intérêt de nos collections sera reproduit. En outre, un appel sera chaque fois lancé pour demander des documents. Enfin, on en terminera avec un agenda des futures activités au Centre et en dehors.*

*Nous espérons que, avec cette nouvelle formule, la qualité du contenu et la lisibilité de notre Bulletin de nouvelles feront un bond en avant.*

**D.M.**

# ***Le mot du Ministre.***

**Message du Ministre de la Politique scientifique  
Jean-Maurice DEHOUSSE**

**C'est Denis Fustel de Coulanges qui a dit — et c'est important dans les temps actuels — que «le véritable patriotisme n'est pas l'amour du sol, c'est l'amour du passé, c'est le respect pour les générations qui nous ont précédés».**

*Respect avant tout pour cette génération qui, il y a cinquante ans, était frappée par la mort, par la torture, par la déportation, par l'absence de ses compagnons et parents cueillis et touchés en pleine adolescence, en pleine force de vie.*

*Amour dans le passé et intérêt primordial, vital, de savoir, de connaître, de faire savoir et faire connaître ce qui s'est déroulé pour comprendre ces événements d'hier, mais aussi ces événements d'aujourd'hui. Ici, où nous pensions que le mal avait été éradiqué mais où il tente, chaque jour, de renaitre. Là-bas, à l'Est et au Sud-Est, où le mal avait frappé plus fort encore et où il paraît aujourd'hui potentiellement presqu'aussi redoutable qu'hier.*

*Notre meilleure arme de résistance quotidienne est la mémoire et donc, son meilleur véhicule, l'histoire. Une histoire fouillée, recherchée dans les moments les plus difficiles que l'humanité ait vécus, une histoire dite, enseignée et écrite pour transmettre de générations en générations, la douleur des femmes et des hommes, la brûlure des plaies ouvertes par les coups, les tourments des épreuves endurées.*

*Le souvenir du mal est la meilleure prévention de l'enfant contre une nouvelle bêtise.*

*La permanence des conflits que l'histoire inlassablement répète — songeons aux Balkans —, l'importance de la trace historique dans les évaluations géopolitiques de ce monde, la tenacité avec laquelle nous devons préserver l'idéal démocratique et défendre, aujourd'hui comme il y a cinquante ans, les valeurs qui nous sont chères, rendent nécessaire le maintien et surtout le développement d'un Centre comme celui de la Seconde Guerre mondiale.*

*C'est ainsi que le Ministre de la Politique scientifique, Jean-Maurice Dehoussse, a voulu que la dotation de cette institution soit augmentée dès son arrivée au département et ce, en ajustement du budget 1992. Cette progression s'est confirmée pour 1993 dans un environnement budgétaire pourtant devenu — comme chacun le sait — particulièrement difficile, pour ne pas dire darwinien.*

*Cet effort n'est pas innocent.*

*Le Centre de la Seconde Guerre mondiale, qui constitue une entité autonome au sein des institutions scientifiques de l'Etat fédéral, assume une mission difficile mais*

*qu'il remplit bien. «Prendre toutes les mesures nécessaires en vue de recenser, sauvegarder et dépolir les documents ou archives se rapportant à la Seconde Guerre mondiale, à ses antécédents et préliminaires ainsi qu'à ses conséquences» n'est assurément pas une tâche mineure. Poursuivre cette action par une démarche scientifique pertinente ne l'est pas moins.*

*Les multiples travaux réalisés par le Centre d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale, particulièrement ces dernières années, méritent toute notre attention. Cette tâche est sans cesse renouvelée par de nouvelles préoccupations.*

*Qui pourtant aurait pu dire, il y a vingt-cinq ans, que la dynamique de la recherche sur la Seconde Guerre mondiale resterait si vive ? Qui aurait pu dire que tant de nouvelles approches, renouvelées par des découvertes non encore exploitées, seraient possibles ?*

*Qu'il me suffise, pour persuader les sceptiques, d'évoquer la démarche récente entreprise à Moscou par José Gotovitch pour avoir accès aux archives allemandes capturées par les Soviétiques et qui concernent la Belgique. Quel apport exceptionnel à l'Histoire du Troisième Reich et des pays occupés par celui-ci, que ces centaines de dossiers de police politique, de rapports bilatéraux, que ces archives de sociétés d'assurances et de pensions pour les armées SS, que ces listes de volontaires étrangers et de leurs familles, et enfin, que ces dossiers — plus de 2.000 ! — concernant les prisonniers de guerre belges. Que d'informations utiles à mettre en oeuvre pour nos chercheurs !*

*D'autres pistes pertinentes attendent le Centre pour demain : ouverture plus large encore à l'ensemble de l'histoire contemporaine — comme son homologue français voué à l'histoire du temps présent —, piste déjà suivie, par exemple, à l'occasion de la journée d'étude de mai dernier consacrée à l'«Extrême-droite en Belgique francophone, de l'avant à l'après-guerre».*

*Ainsi, le souhait de son directeur de faire du Centre «un lieu de rencontre et de confrontation scientifique des chercheurs de l'ensemble de nos universités dans le domaine de l'histoire du temps présent» devient réalité.*

*«L'homme qui, par l'action se veut libre dans l'histoire, se veut libre par le savoir», disait Raymond Aron. Et il ajoutait : «Connaître le passé est une manière de s'en libérer puisque seule la vérité permet de donner assentiment ou refus en toute lucidité».*

*C'est, sans nul doute, de lucidité dont notre monde, hier comme aujourd'hui, a le plus besoin.*

---

**Message du ministre transmis par M. Philippe Destatte, chef de cabinet adjoint, à l'occasion du symposium sur le travail obligatoire**

## Dans le domaine de la recherche: le Centre

Il convient, nous semble-t-il, que ce premier numéro de notre bulletin nouveau style donne un aperçu des divers projets de recherche où sont impliqués les chercheurs du Centre et des visiteurs réguliers de sa salle de lecture.

Une première manifestation de cette activité est constituée par les journées sur l'extrême-droite en Flandre (février) et en Belgique francophone (mai) et le symposium sur le travail obligatoire (octobre). Ensemble avec les missions d'archives à Moscou et Potsdam (J. Gotovitch, D. Martin) ceci a d'ailleurs été amplement couvert par les média.

Une deuxième manifestation de cette activité: l'imminente publication des Actes du colloque de 1990. Les Cahiers-Bijdragen n° 15 en préparation en sont une autre. Le sommaire indique les contributions suivantes: *De evacuatie van de burgerbevolking in 1940. Nieuwe gegevens betreffende het regeringsbeleid*, par Luc VANDEWEYER; *Het probleem van de ekonomiesche kollaboratie. De houding van de groep de Launoit tijdens de bezetting*, par Geertrui HOFMANS; *De opeiszing van tolouol door de bezetter: de grijze zone van de Galopin-doctrine* (septembre 1944-januari 1942), par Patrick NEFORS; *Het Poolse leger in ballingschap en de Poolse gemeenschap in het neutrale België* (septembre 1939-mai 1940), par Frank CAESTECKER; Le service de renseignements «Marc» (1942-1944). 2e Partie, par Etienne

VERHOEYEN; La naissance du Benelux (1941-1944), par Thierry GROSBOIS; Le service de renseignements «Boucle» (1942-1944), par Jean DUJARDIN †. Enfin, cette publication se termine par la Bibliographie 1990, composée par Wim MEYERS.

Les recherches personnelles menées par les chercheurs du Centre concernent les domaines suivants (le lecteur attentif saura donc désormais avec qui prendre le plus utilement contact): José Gotovitch s'occupe de la jeunesse (1930-1950) et des intellectuels (1930-1950), Dirk Martin examine la diplomatie à la loupe avec son projet *Belgische diplomaten in de koude oorlog met de nadruk op de mentaliteitsgeschiedenis*, tandis qu'Alain Dantoing poursuit, pour l'essentiel, sa recherche sur l'attitude de l'Eglise sous l'occupation, tout en s'attachant à la collaboration intellectuelle francophone. Frans Selleslagh étudiera *Het dagelijks leven van de Belgische dwangarbeider in Duitsland* (1942-1945). Etienne Verhoeven poursuit ses recherches sur les services de renseignements et, dans ce cadre, il s'attache particulièrement aux activités de l'Abwehr dans la Belgique de l'avant-guerre et aux réseaux de renseignements Ali-France et Martiny-Daumerie. Wim Meyers poursuit l'étude du nationalisme flamand sous l'occupation, en s'attachant notamment à sa relation avec les mouvements de jeunesse. Rudi Van Doorslaer travaille à un ambitieux projet relatif à l'ascension et au déclin du concept de nation belge, tandis que Chantal Kesteloot étudie l'identité

nationale et les plans politiques (1940-1970) et, en outre, la politique communale. Enfin, Alain Colignon s'attache surtout à la collaboration wallonne.

Wim Meyers poursuivra le travail de bibliographie mais il a été chargé de la recherche d'archives, surtout en Allemagne et d'un projet historiographique sur la Belgique pendant la seconde guerre mondiale. Sa tâche à la bibliothèque a été reprise par Alain Colignon et par notre nouveau chercheur, Chantal Kesteloot.

Parmi les chercheurs hôtes assidus du Centre, Patrick Nefors (KUL) travaille sur la collaboration économique, Dirk Luyten (VUB) étudie la répression de la collaboration économique, tandis qu'Evrard Raskin prépare une biographie

de Gérard Romsée.

Le professeur Mark Van den Wijngaert a mis les étudiants de la KUB au travail dans le cadre de son séminaire *Werkgevers en werkweigeraars. De industriële tewerkstellingspolitiek en het verzet tegen de deportatie naar Duitsland (1942-1944)*.

Il nous est impossible, dans ce cadre, de signaler tous les mémoires de licence qui ont été réalisés à partir de sources conservées au Centre.

Enfin, nous terminerons en soulignant que cette rubrique est ouverte à tout projet concernant le champ des recherches du Centre. Prenez donc la plume pour nous faire savoir ce que vous avez sur le métier

**W. Meyers**

Une promotion : Dirk Martin, chef de travaux

## *Dans le domaine de la recherche : les séminaires*

**N**ous en sommes déjà à la neuvième série des séminaires du Centre. Il s'agit donc désormais d'une tradition.

Au cours de l'année écoulée, d'importants travaux scientifiques portant sur l'histoire de Belgique au cours de la période 1930-1950 ont vu le jour. Que l'on songe notamment aux doctorats de Dirk Luyten sur le corporatisme, de Patrick Pasture sur le mouvement ouvrier chrétien et de Bruno De Wever sur le Vlaams Nationaal Verbond. Ce dernier a déjà eu

l'occasion d'exposer, à diverses reprises, au Centre, les résultats de ses recherches mais nous avons demandé aux deux autres historiens cités de venir nous présenter certains aspects de leur étude.

La période allant de la Libération à la fin des années cinquante forme incontestablement une phase de transition plus encore en Flandre qu'en Wallonie. C'est à cette époque que le mouvement ouvrier chrétien s'est transformé en une puissante forteresse à partir de laquelle se



sont dessinés les grands contours de la société belge qui ont pour noms concertation et abondance. L'étude de Patrick Pasture est d'une importance capitale pour comprendre le débat actuel sur le pouvoir des partenaires sociaux.

L'étude de Dirk Luyten se révèle tout aussi actuelle : tant la «collaboration» que la «politique du moindre mal» apparaissent sous un jour nouveau à la lumière des solutions formulées par le corporatisme politique au cours des années trente et quarante en réponse à la crise de l'idéologie libérale du XIXème siècle. Ces solutions contiennent aussi des points de convergences avec le modèle de concertation mis sur pied après la guerre.

La formation des mythes, l'histoire culturelle tout comme les origines sociales et sociologiques de la résistance figuraient parmi les thèmes qui ont été abondamment traités au cours des séminaires de ces dernières années. Michel Hannotte et son équipe de l'Institut d'Histoire ouvrière, économique et sociale se situent dans la lignée de ce dernier thème avec une recherche sur les relations entre la résistance et la classe ouvrière dans la région liégeoise.

Tant Francis Weyns que Laurence van Ypersele

se rattachent au premier thème de la formation des mythes. Ces deux recherches illustrent parfaitement bien les distorsions qui peuvent exister entre symbolisme politique et création de mythes au sein d'un même Etat belge. Weyns nous parlera des pèlerinages de l'Yser au cours de l'entre-deux-guerres tandis que van Ypersele évoquera le mythe du Roi Albert. Elle traitera de questions essentielles — dépassant de loin le niveau politique — quant à la signification symbolique du Roi Albert et les conclusions qui peuvent en être tirées en matière de culture (et de culture populaire) et d'identité nationales de la population belge au cours du premier quart de ce siècle.

Gie Van Den Berghe, lui aussi, se rattache en partie à ce champ d'intérêt. Son analyse de l'évolution et des tendances récentes que ce soit en histoire, en philosophie, en politique ou dans les travaux de mémorialistes sur les camps de concentration et en particulier l'extermination des juifs offre un regard éclairant sur les changements intervenus au cours de la dernière décennie en matière de vision de la Seconde Guerre mondiale.

*R. Van Doorslaer*

 **un nouveau chercheur : Chantal Kesteloot**

## Cahiers 15

Sous presse : les cahiers 1992 avec sept articles (voir rubrique "Sur le métier")

Prix : 690 FB (Etranger : 750 FB)

Bon de commande à renvoyer au : Centre de Recherches et d'Etudes Historiques de la Seconde Guerre Mondiale, Place de Louvain, 4 - Bte 19, 1.000 Bruxelles (Fax n° 02/223.08.21)

Je soussigné, ..... (nom & prénom en capitales)

..... (adresse)

souhaite commander ..... exemplaire(s) des Cahiers 15.

Date & Signature :

# *Le Centre au prestigieux Résidence Palace...*

Archives de  
l'Architecture  
Moderne,  
Bruxelles



**L**e Résidence Palace, construit en pur style art-déco, d'après un projet de 1922 de l'architecte Michel Polak, abritera désormais le Centre, dont les installations se trouveront dans le bâtiment arrière-gauche.

# *Nouvelles acquisitions*

**D**epuis la parution du dernier Bulletin, les collections du Centre se sont notablement enrichies.

Les archives se sont accrues d'une bonne centaine de petits et de grands fonds.

Divers fonds qualitativement (ou quantitativement) importants doivent être mentionnés. L'occupation et son impact sur des franges de l'appareil d'état belge sont illustrés par un document circonstancié du secrétaire-général à la Justice Schuind (10 B 5). Ce que l'on pensait de l'autre côté apparaît dans la partie «Justiz» de l'Abschlussbericht de la Militärverwaltung (MV 10). La résistance est de nouveau mise en évidence au travers des documents A. Haus (Armée Secrète Gand) (PH 9) et d'un curieux livre d'or du Front Unique de Belgique — Légion Blanche (17 R 1).

Combien inhumaine fut la répression nazie ressort encore une fois de dizaines de journaux personnels concernant la déportation (fonds JP) et d'un lugubre Namensverzeichnis des prisonniers NN à Gross-Strehlitz. Certains gagnèrent l'Angleterre; nous savons maintenant aussi comment cela se passa pour les membres des forces aériennes belges (21 E 3, 2 LG 2/6).

L'occupation à Eupen-Malmédy constitue un chapitre à part : la documentation sur les avatars locaux des organisations nazies s'est enrichie d'un fonds partiel complémentaire (W 1). L'après-guerre est également concernée par les acquisitions d'archives du Centre. Des fonds particulièrement riches proviennent des associations de résistants et de déportés: l'Union des Services de Renseignement et d'Action (USRA) (14 S 2), la Confédération nationale des Prisonniers Politiques de Gand-Eeklo (CNPP) (T 36), les Amicales de Ravensbrück (PV 51) et Sachsenhausen (T 39). Importante d'un point de vue

qualitatif est l'entrée de deux témoignages importants relatifs à la Question royale, ceux d'A. Regibeau (JP 1331) et d'H. De Man (Note sur mes rapports avec le Roi Léopold) (PD 6, annexes).

En dehors de notre sujet propre, mais digne cependant d'être mentionné, l'exposé des faits dans le procès Klaus Barbie est maintenant dans les collections du Centre.

Enfin, suite aux missions de prospection menées à Moscou par José Gotovitch et à Potsdam par Dirk Martin, une série de nouveaux fonds seront sans doute consultables au Centre dans un avenir prévisible.

Quant à la bibliothèque, elle s'est enrichie de plus de 1500 ouvrages. Une grande partie de ces accroissements provient d'un don généreux de l'Asbl «Amitié et collaboration avec les peuples qui formaient l'URSS». Il s'agit là d'une collection exceptionnelle de travaux sur des sujets politiques et socio-économiques publiés dans l'ancienne URSS depuis 1917. Un don de Marthe Michel, fille du journaliste et prisonnier politique des cantons de l'Est, Henri Michel, s'est traduit par un accroissement de centaines de livres concernant, pour la plupart, la terreur et la persécution nazies.

On ne peut citer ici tous les titres, mais il est peut-être intéressant de relever les grands thèmes qu'illustrent les nouvelles publications. Un petit cinquième d'entre elles concerne notre pays. La résistance et la collaboration, mais surtout l'histoire locale de la guerre, la vie quotidienne et les «petits» témoignages sont concernés. La part du lion dans les récentes acquisitions concerne divers aspects de l'entre-deux-guerres, de la guerre et de l'après-guerre dans les pays environnents ou plus

lointains. Deux thèmes se dégagent particulièrement : les camps nazis, la traque et le génocide; l'approche théorique du fascisme et de certaines de ses facettes. La politique internationale (et la préhistoire de la guerre), la guerre en tant que telle et les populations juives sont tout aussi bien représentés. Divers titres concernent également les régimes et les partis fascistes, l'URSS et le stalinisme, l'Eglise et le catholicisme, la nation et le nationalisme, l'art et les sciences, des personnalités (il y a aussi des journaux personnels) et des

aspects sociologiques et politologiques. Les nouvelles publications concernant la mémoire collective et les mentalités, l'économie, le mouvement ouvrier et surtout l'extrême-droite dans l'après-guerre semblent minoritaires.

En tout état de cause, en ce qui concerne les années '30-'50, la bibliothèque du Centre devient petit à petit l'une des plus riches du pays.

**D. Martin**

**Deux prix :**

Rudi Van Doorslaer, les prix Dov Liebermann et Camille Huysmans

## *Le Centre cherche...*

Le Centre m'a chargé de rédiger une bibliographie scientifique des témoignages sur les prisons et camps nazis écrits par des Belges ou des personnes déportées de Belgique.

Après deux ans de travail j'ai répertorié plus de 500 témoignages. Le problème le plus difficile est de trouver les témoignages non-publiés qui reposent quelque part dans un tiroir ou un grenier. Ceux qui ont un témoignage non-publié (journal, dessin, manuscrit) en leur possession, sont invités à prendre contact avec moi pour que je puisse le reprendre dans ma bibliographie.

Gie Van den Berghe

## **Attention !**

En raison du déménagement du Centre au Résidence Palace (bloc E), Rue de la Loi 155, 1040 Bruxelles (Métro Schuman), la salle de lecture sera fermée du lundi 18 janvier 1993 au vendredi 26 mars 1993 inclus. A partir du lundi 29 mars la salle de lecture sera à nouveau accessible au rez-de-chaussée dudit bloc E.

# Histoire et mémoire

A l'occasion de la parution de "Déportation et génocide" de A. Wiewiora

**Déportation et génocide** est un livre important, contenant quantité d'idées et d'informations intéressantes. Annette Wiewiora décrit la première phase de la formation de la mémoire collective de la déportation en France, la façon dont se sont formées les images des camps et des détenus durant la guerre et leur évolution jusqu'en 1948, date à laquelle les ex-détenus reçoivent un statut officiel et où le flot de témoignages oculaires se tarit quelque peu. Il s'agit là d'un terrain inexploré, négligé par les historiens. Les sources ne manquent pourtant pas. On n'a jamais témoigné autant en aussi peu de temps. Aux yeux de Wiewiora, l'assertion selon laquelle les rescapés n'ont pas témoigné parce que leurs expériences étaient indicibles, est un alibi utilisé par les historiens pour ne pas devoir étudier ces témoignages.

La trame de cette étude est la question de savoir si les juifs et les non-juifs, dans les camps et sur le front de l'intérieur, pendant et après la guerre, avaient conscience de la spécificité du sort des juifs, s'ils faisaient une distinction entre déportation et génocide. Par rapport aux nombreux et passionnants terrains de recherche que mentionne Wiewiora, cette problématique a eu un impact limitatif sur son champ de vision. Elle signale aux historiens des terrains négligés, propose une sorte de programme pour la recherche ultérieure, suggère des hypothèses passionnantes et des questions qui doivent encore être confrontées aux sources. C'est beaucoup. En tant que chercheur

directement intéressé, je déplore cependant que les sources ne soient pas analysées systématiquement et je ne peux m'empêcher de relever quelques inexactitudes dans une analyse qui demeure parfois superficielle.

Dans une première partie, Wiewiora analyse le processus de prise de conscience relatif au sort des déportés, l'organisation du rapatriement et la constitution des Amicales. Dans une première phase, les prisonniers de guerre, les travailleurs obligatoires, les résistants et les juifs furent tous, sans distinction, qualifiés de «déportés». Peu après la guerre, un premier glissement sémantique s'opéra, le déporté était quelqu'un qui avait été interné dans un camp de concentration.

La seconde partie traite des témoignages oculaires, balises de la mémoire collective dans l'immédiat après-guerre. Les juifs français à Auschwitz célébraient les fêtes françaises et non les fêtes juives. Seule une petite minorité prit progressivement conscience de sa judéité. La confrontation dans les camps avec les juifs non assimilés d'Europe orientale choqua nombre de juifs occidentaux et les renforça dans leur conviction de ne pas (vouloir) être juifs. Il ressort de leurs témoignages qu'ils ne se rendaient pas compte de ce qu'ils avaient échappé à l'anéantissement d'un peuple. Cela est dû au fait qu'ils n'avaient pas conscience ou ne voulaient pas être conscients du fait qu'ils appartenaient à un peuple et que c'était cette appartenance

qui était à l'origine de leur déportation à Auschwitz. Le patriotisme et l'attachement à la France de l'émancipation dominaient. On désirait le retour à la normale, la réintégration à la nation. A l'inverse des juifs orientaux, les juifs français avaient un passé auquel ils pouvaient se rattacher, une patrie qui leur offrait un avenir. Leurs témoignages ressemblent à ceux des autres Français et non à ceux des juifs polonais. Pour eux, la guerre ne fut pas une rupture avec le passé mais une parenthèse.

Dans une troisième partie, Wiewiora montre qu'au cours de la première décennie de l'après-guerre, la communauté juive fit peu pour organiser ou raviver le souvenir du génocide. Au début, tous les efforts furent consacrés à la reconstruction. Une exception qui confirme la règle est la prise de conscience et la solution du problème des orphelins juifs. Plus tard encore, dans les années cinquante, les juifs continuèrent à se considérer d'abord comme français et à privilégier l'intégration et l'assimilation.

Dès la libération, le mythe des prisonniers constituant dans les camps un bloc monolithique et solidaire prit concrètement forme. L'instrumentalisation de la mémoire, son insertion dans la Guerre froide ne laissa aucune place à l'extermination des juifs. En France, le parti communiste, qui caressait alors la fibre patriotique, prit l'initiative d'y organiser la mémoire collective. Il s'appropria la mémoire de la déportation, Auschwitz y compris. Les différences souvent énormes entre les camps et les prisonniers furent sacrifiées sur l'autel de la commémoration politisée. Un grand camp paradigmique, ouvert en 1933 et libéré en 1945, où tous, juifs et non-juifs avaient subi la même épreuve, vit le jour. Cette présentation des choses est parfaitement illustrée par le film

Nuit et Brouillard de Jean Renoir. L'internement s'inscrivait comme une phase de la lutte antifasciste qui se poursuivait après la guerre. Personne ne ressentait le besoin d'une distinction officielle entre déporté politique et déporté juif. Contrairement à ce qui se passa en Belgique, il suffisait d'avoir été victime. En échange de distinctions honorifiques en tant que patriote et antifasciste, le silence se fit sur le racisme en tant que cause, sur l'inégalité de destin et de chances de survie.

Cette image stéréotypée de la déportation se perpétua au sein de nombreuses associations de survivants et de parents proches, non-juives essentiellement. Cela apparut par exemple dans les années septante, lorsque des scientifiques rendirent publiques des statistiques de la déportation qui s'écartaient des chiffres beaucoup plus élevés diffusés par les Amicales. La polémique qui en résulta eut pour conséquence qu'il n'existe toujours pas d'étude scientifique sur les chiffres exacts de la déportation des non-juifs. Cela explique, selon Wiewiora, le renversement complet de la situation de l'immédiat après-guerre. A l'heure actuelle, dans l'opinion publique, le déporté n'est plus identifié au résistant mais au juif.

Wiewiora fait un vibrant plaidoyer en faveur de la recension et de l'étude des documents personnels. A la fin de son livre, elle donne un aperçu précieux, par camp, de 114 témoignages oculaires précoces rédigés en français. Mais elle présente ces témoignages sous le seul angle de sa sensibilité franco-juive. Elle n'analyse pas la nature propre de ces documents et les distingue insuffisamment. Elle néglige presque complètement la diversité des expériences et des



différentes conditions du témoignage, différences qui sont liées à la durée, au lieu, au moment et aux motifs de l'internement; à la position socio-économique au sein de la communauté des détenus (anciens ou nouveaux arrivants); à l'âge, au sexe, à la classe sociale, au niveau d'éducation; au motif, à la forme et au moment du témoignage (Voir à ce propos Gie VAN DEN BERGHE, *Met de dood voor ogen*, Anvers, EPO, 1987, passim mais surtout les pp. 115-121 et 129-160). Certaines de ses rares conclusions sur ces témoignages sont prématurées et trop générales. Elles ne résistent pas à l'épreuve de témoignages ultérieurs. Il y aurait aussi beaucoup à dire quant au contenu du corpus. Il y manque au moins une dizaine d'anciens témoignages de Français. Le corpus n'est pas non plus très cohérent. Elle a repris quelques documents de Luxembourgeois, de Belges franco-phones et de Polonais traduits en français alors que des dizaines d'autres témoignages qui relèvent de ces trois catégories ont été négligés.

En introduction et en conclusion, Wieviorka encadre sa recherche de considérations intéressantes sur le glissement de perspective qui débuta en Israël (enlèvement et procès d'Eichmann) et s'étendit rapidement à l'ensemble du monde (occidental). L'évolution qui conduisit, au départ d'une attitude d'indifférence et d'ignorance à l'encontre de l'extermination des juifs, à faire de cet événement l'élément central de l'historiographie et de la justification de l'Etat d'Israël, est le

produit de l'instrumentalisation politique de l holocauste. C'est cette évolution qui, selon Wieviorka, doit être étudiée, notamment par l'analyse des prises de position successives de survivants (témoignages oculaires) et d'Amicales, dans la communauté juive et en Israël.

Il semble bien que cette conclusion (qui se rattache au raisonnement que Wieviorka présente dans *Le procès Eichmann*, Bruxelles, 1989) se détache du reste du livre. Elle semble être le résultat d'autres considérations qui sont postérieures. La perception de la spécificité ou de l'unicité du génocide juif est, en effet, la conséquence de l'interaction de la politique et de l'historiographie qui débuta dans les années soixante. Ce concept était donc fatallement absent dans l'immédiat après-guerre, tant chez les juifs que chez les non-juifs. La problématique qui fut à la base de l'étude de Wieviorka est donc un anachronisme. De temps à autre, elle analyse le passé trop nettement à partir de valeurs actuelles.

L'auteur aurait également pu intégrer l'instrumentalisation politique de l holocauste dans son analyse des différences existant entre la mémoire de la déportation et du génocide par les juifs et les non-juifs.

En tout cas, une comparaison avec le cas belge s'impose tant en ce qui concerne les faits qu'en matière d'historiographie. Il est grand temps de prendre à coeur le programme tracé par Wieviorka.

*G. Van den Berghe*

# 1940

## BELGIQUE

UNE SOCIETE EN CRISE, UN PAYS EN GUERRE

A noter

*Les Actes du colloque tenu à Bruxelles en octobre 1990, un volume de près de 600 p., avec des contributions de chercheurs belges et étrangers, consacrées au contexte international, à la crise économique, aux hommes et aux idéologies, à la résistance et aux hommes de la résistance, paraîtront au début de 1993.*

### TABLE DES MATIERES

#### Avant-propos

H. BALTHAZAR, Het Centrum van de Tweede Wereldoorlog en het wetenschappelijk onderzoek in België : een balans.

#### La Belgique dans le contexte international

- M. DE WAELE, De onafhankelijkheidspolitiek van België : breuk of continuïteit ?
- R. BRIEVEN, De Frans-Belgische relatie tussen 1936-1940.
- G. PEARCE, België en de Tsjechoslowaakse kwestie (1937-1939).
- G. VAN ROON, België, Nederland en de Oslogroep (1930-1945).
- G. TRAUSCH, Les relations belgo-luxembourgeoises (1930-1945).
- M. SMITH, Britain and Belgium in the nineteen thirties.
- E. DEJONGHE, Regards de Vichy sur la Belgique (1940-1942).
- A. MORELLI, La Belgique et l'Italie (1930-1940).
- P. KLEFISCH, Belgien und Deutschland 1930-1940.

#### Crise et économie

- B. HENAU, De leidende economische kringen en de oplossingen voor de crisis, 1930-1940.
- M. VAN DEN WIJNGAERT, Alexandre Galopin en de tewerkstellingspolitiek tijdens de Duitse bezetting.
- G. VANTHEMISCHE, De Belgische arbeidersbeweging tijdens de crisis van de jaren 1930.
- D. LUYTEN, Corporatisme en politiek 1930-1944.
- P. SCHOLLIERS, Strijd rond de koopkracht, 1930-1945.
- W. STEENHAUT, De Unie van Hand- en Geestesarbeiders.
- L. BOSMAN, La guerre et le monde agricole : l'exemple d'Hélécine.

#### Des hommes, des idéologies

- M. CONWAY, Du catholicisme à la collaboration : le cas de José Streel.
- B. DE EVER, Hendrik Elias : historicus in de politiek.
- A. DANTOING, Du fascisme occidental à la politique de présence : Robert Poulet.
- W.C. MEYERS, Pater Callewaert, getuige van een medespeler in het Vlaams-nationalisme voor en tijdens de bezetting.



- M. BRELAZ, Henri De Man : Le point de non-retour.  
P. SAUVAGE, La pensée socio-politique du chanoine Jacques Leclercq de 1930 à 1945.  
Ph. CARLIER, Fernand Dehousse.  
F. SELLESLAGH, Cardijn en de katholieke wereld. K.A.J. en A.C.V. tegenover het national-socialisme.  
A. GAVROY, François Bovesse.

### Une Résistance, des résistants

- F. BALACE, Du patriotisme à la résistance.  
J. GOTOVITCH, Du communisme à la résistance.  
E. VERHOEYEN, Het socio-professioneel profiel van de stichters en leiders van de Belgische Inlichtings- en Actiediensten (1940-1944).  
P. JACQUET, La Résistance dans le Brabant wallon.  
F. MAERTEN, Sociologie de la Résistance dans la région Mons-Borinage : le cas de l'A.S. et des P.A.  
Th. VUYLSTEKE, La structure sociale de l'Armée Secrète dans la province du Limbourg.  
R. HEMMERIJCKX, De Belgische socialisten tegen de Unie van Hand- en Geestesarbeiders.  
D. MARTIN, Liberalen in het verzet : casus Antwerpen.

### Table Ronde : Belgique 1940. Une perspective internationale

Francis BALACE — François BEDARIDA — N.K.C. IN 'T VELD — Jean STENGERS  
— Hans UMBREIT — Werner WARMBRUNN



## Bulletin de souscription

**Prix : 1.100 FB / par souscription, jusqu'au 1er mars 1993 : 900 FB**

Bulletin à renvoyer au :

Centre de Recherches et d'Etudes Historiques de la Seconde Guerre Mondiale,  
Place de Louvain 4 - Bte 19, 1.000 Bruxelles - fax 02/223.08.31

Je soussigné, ..... (nom & prénom en capitales)

..... (adresse)

souhaite commander ..... ex. des Actes Belgique 1940  
et envoie ..... FB  
au compte n° 000-0000159-62 du Centre

Date :

Signature :

# *Les tribunaux, juges de l'histoire ?*

**Réprimer la négation des crimes contre l'humanité. Une loi en question : François RIGAUX — Jean STENGERS**

## **J. Stengers**

La loi du 13 juillet 1990, en France, a frappé de sanctions pénales ceux qui nient l'existence des crimes contre l'humanité commis par l'Allemagne hitlérienne et ses complices durant la Seconde Guerre mondiale.

Citons le texte de la loi : «Seront punis ... ceux qui auront contesté ... l'existence d'un ou plusieurs crimes contre l'humanité tels qu'ils sont définis par l'article 6 du statut du tribunal militaire international (c'est-à-dire le tribunal de Nuremberg) ... et qui ont été commis soit par les membres d'une organisation déclarée criminelle en application de l'article 9 dudit statut, soit par une personne reconnue coupable de tels crimes par une juridiction française ou internationale».

Une proposition de loi déposée à la Chambre en juin 1992 tend à ériger en délit, également en Belgique, ce que l'on nomme ordinairement le «négationisme». Le texte proposé reprend en gros celui de la loi française, mais en élargit la portée, puisqu'est rendue punissable non seulement la contestation des crimes contre l'humanité, mais aussi celle des crimes de guerre.

La loi française, lorsqu'elle avait été discutée, avait rencontré de vives oppositions, à la fois, d'une manière générale, de la part de ceux qui y voyaient une restriction, qu'ils n'admettaient pas, à la liberté d'expression, et, plus spécialement, de la part d'historiens qui s'élevaient contre l'idée de voir institué par la loi un «délit de mensonge

historique». Ces historiens n'étaient pas suspects de la moindre complaisance pour les révisionnistes. Ils allaient de François Bédarida, directeur de l'Institut d'Histoire du Temps présent, à René Rémond, en passant par André Kaspi, Jacques Julliard, Annie Kriegel ou François Furet. Retenons, parmi les plus caractéristiques, la prise de position de Madeleine Rebérioux, qui cumulait sa qualité d'historienne et celle (qu'elle était autorisée à faire valoir) de vice-présidente de la Ligue des Droits de l'Homme. «Je pense», disait-elle, «qu'il faut bien évidemment combattre avec la plus grande énergie les thèses qu'on appelle 'révisionnistes' ou 'négationistes', mais je ne pense pas que ce soit par une procédure qui relève de la justice. Pour l'excellente raison que je ne pense pas que ce soit à la justice de dire ce qui est vrai en histoire». «Le pire serait», soulignait-elle, que la vision que l'on ait communément de ces thèses «soit qu'elles sont illégales et non pas scandaleusement erronées» (Libération, 4 mai 1990).

Ces voix, en France, n'ont pas été entendues.

La proposition déposée à la Chambre suscite d'ores et déjà, en Belgique, des réactions du même ordre. Méritent-elles d'être mieux écouteées ?

La matière n'est pas de celles, à mon sens, où l'on peut afficher des opinions froides et radicales. La froideur n'est pas permise là où l'on touche à tant de sensibilités hautement respectables : ceux qui ont souffert, ceux dont les proches ont péri, s'indignent légitimement que l'on mette en cause une histoire qu'eux ou les



leurs ont vécue dans leur chair. L'intransigeance radicale n'est pas non plus de mise. Il y a des cas — l'injure raciale, l'incitation à la haine — où la liberté d'expression a cédé — et on l'a généralement admis — devant des impératifs de société. L'historien n'est pas non plus un intouchable. Lorsqu'il profère des contrevérités dommageables pour autrui, il peut être poursuivi en responsabilité civile, et il peut perdre son procès : on en a quelques rares exemples en Belgique, mais des exemples beaucoup plus nombreux en France. La possibilité d'une poursuite lorsque la diffamation s'applique non à un individu mais à un groupe — les victimes des crimes — n'est donc pas à écarter a priori.

Mais lorsqu'on mesure les dangers d'une législation pénale comme celle que l'on a introduite en France et que certains voudraient introduire en Belgique, ils apparaissent cependant comme majeurs.

Se laisser guider par l'idée que, au-delà de certaines limites, ce qui est choquant, blessant, odieux, doit être rendu punissable, est s'engager dans une voie qui est, qu'on le veuille ou non, glissante. C'est la voie qui conduit à punir, disons le mot, le blasphème.

L'historien, d'autre part, n'a pas le sentiment, en pareille affaire, de défendre son pré carré avec un esprit tant soit peu corporatiste : tout ce qui ressemble — ou ressemblerait par la force des choses — à une histoire officielle imposée par la loi, lui paraît contraire à son éthique même d'historien. Sans vouloir tomber dans la grandiloquence, disons que l'on touche là à ce qui, pour beaucoup du moins, donne un sens à leur métier d'historien : la liberté de la démarche intellectuelle.

Mais une société toute entière n'est pas tenue de s'incliner devant l'éthique de l'historien. Ce à quoi elle doit être en tout état de cause attentive, c'est aux effets pratiques d'une loi. Or ceux-ci risqueraient d'être, je pense, désastreux.

1°) On s'accorde en général sur l'idée qu'il

n'appartient pas aux juges d'écrire l'histoire. Dans l'affaire Touvier, on s'en souvient, le reproche que l'on a fait aux magistrats de la Chambre d'accusation de Paris était de s'être fait historiens, et, ajoutait-on, mauvais historiens. Mais certains s'imaginent que l'on évitera cet écueil, qu'il suffira en cas de poursuites de se référer à ce qui a été établi à Nuremberg, et que tout sera dit. C'est une grande illusion. La loi mettra en fait le juge dans l'obligation de se muer en historien.

A Nuremberg, en effet, certains accusés ont été condamnés pour l'extermination des juifs. Nier cette extermination, nier l holocauste, est en France et serait donc en Belgique directement punissable. Faurisson a été condamné de ce chef. Mais une telle négation, proprement insensée, est, sous sa forme radicale, extrêmement rare. Elle vient ou de vrais insensés, et on ne légifère pas contre les insensés, ou de profonds antisémites, dont les propos sont pratiquement toujours mêlés à de l'incitation à la haine raciale. Sur le plan pénal, on est là suffisamment armé.

La seule contestation, en fait, qui se pare des apparences du sérieux, est celle qui porte sur l'existence des chambres à gaz. Or sur cette question, le jugement de Nuremberg, dans son dispositif, est pratiquement muet. Il faudra donc prouver devant le tribunal que des gazages ont été commis par des membres «d'une organisation déclarée criminelle», en l'occurrence par des SS. Ce sera nécessairement un débat historique.

2°) Dans un tel débat, on ne pourra refuser la parole aux «historiens» révisionnistes. Faurisson, même s'il est retombé dans l'oubli, connaîtra à nouveau son heure de gloire. Il viendra avec tous ses dossiers. David Irving viendra aussi. On produira des expertises-bidons, comme le rapport Leuchter. Ce sera très précisément le grand battage médiatique dont les révisionnistes ont toujours tiré grand profit — sans lequel ils n'auraient presque pas été.

3°) Les juges, étant en principe des gens sérieux,

concluront en fin de compte que l'existence des chambres à gaz est indéniable, et ils condamneront les négateurs. L'impression sera chez beaucoup — et notamment chez beaucoup de jeunes, qui se méfient de tout ce qui leur apparaît comme une vérité officielle — qu'il a fallu le bras de la loi pour obliger à croire ce qui est en fait matière à débat. Le résultat, à beaucoup d'égards, sera négatif.

Nous descendons dans les catacombes, diront alors les révisionnistes. Ce n'est pas là qu'il faut les envoyer. Simplement dans le coin où les historiens, faisant bien leur métier, sont capables de les reléguer avec un bonnet d'âne.

J. STENGERS  
Professeur honoraire à  
l'Université libre de Bruxelles

### F. Rigaux

Telles que les exprime le professeur Jean Stengers, l'inquiétude et sans doute même l'hostilité des historiens face à la répression pénale d'un délit de «révisionnisme» sont aisées à comprendre et, jusqu'à un certain point, à partager. Aux raisons de l'historien, la sauvegarde de la liberté scientifique, la crainte que les juges se posent en arbitres de la vérité historique, s'ajoutent les raisons du juriste, la valeur constitutionnelle de la liberté d'expression. Et, commune à l'un et à l'autre, une préoccupation d'opportunité, voire de simple bon sens : qu'y a-t-il à gagner à offrir à ceux qui nient par la parole ou par l'écrit la réalité ou l'ampleur des crimes nazis, la tribune d'une poursuite criminelle et, s'ils sont condamnés, les palmes d'un martyr de la liberté d'expression ?

Selon le juriste, le débat a pour centre l'étendue et les limites de la liberté d'expression, laquelle protège notamment, parmi les œuvres scientifiques, celles des historiens, mais aussi les publications d'imagination ou de divertissement ainsi que les écrits et les propos de personnes qui, sans qualification scientifique, se prononcent sur des points d'histoire. Entre un ouvrage historique

solidement argumenté et la thèse passionnée de celui qui s'efforce par tous les moyens de glorifier ou discréditer un personnage du passé il existe de nombreux degrés. Mais si un défaut d'objectivité peut être reproché à certains historiens ou si les mérites scientifiques d'un écrivain sont contestables, appartient-il aux juges d'en décider ? Assurément non, encore que la réponse ne puisse être dans tous les cas également péremptoire.

Selon la Cour suprême des Etats-Unis, l'énoncé d'un fait inexact est privé de toute valeur constitutionnelle<sup>1</sup>. Pour être correcte, pareille dénégation doit être replacée dans son contexte : elle ne se vérifie que si le discours mensonger porte atteinte à un intérêt légitime, public ou privé. Il est universellement admis que la répression pénale de la diffamation n'est pas incompatible avec la garantie constitutionnelle et internationale de la liberté d'expression. Au demeurant, l'article 10, alinéa 2, de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, prévoit expressément que le législateur peut restreindre l'exercice de cette liberté par des mesures nécessaires « à la protection de la réputation ou des droits d'autrui ». Dès lors, une première qualification juridique du discours raciste ou révisionniste pourrait être la diffamation de groupe<sup>2</sup>.

Le délit de diffamation est constitué de trois éléments : une intention méchante, l'imputation à une personne d'un fait précis de nature à porter atteinte à l'honneur de cette personne ou à l'exposer au mépris public et la fausseté du fait allégué. Enfermée en de telles limites, l'application au discours révisionniste de la diffamation de groupe suppose que ce discours impute méchamment aux juifs la falsification de leur propre histoire : c'est à tort qu'ils affirmeraient que leur peuple a été victime d'un génocide. Même si elle est implicite, pareille accusation porte atteinte à l'honneur du groupe.

Un arrêt du Tribunal constitutionnel espagnol<sup>3</sup> a ►►►

fait une distinction correcte entre la seule dénégation d'un fait historique, laquelle est couverte par la liberté d'expression, et les accusations de mensonge portées contre le groupe victime de ce fait. Selon les déclarations faites à une revue espagnole par Léon Degrelle, les chambres à gaz n'auraient pas existé, dénégation qui, selon la juridiction constitutionnelle espagnole, est un exercice licite de la liberté d'expression, mais non ce qui suit, à savoir que les juifs « veulent toujours être les victimes, les éternels persécutés, s'ils n'ont pas d'ennemis ils en inventent »<sup>4</sup>.

Pareille affirmation n'est pas seulement une incitation à la haine raciale, comme l'a affirmé l'arrêt précité, elle a aussi un caractère diffamatoire. Même s'il n'est pas accompagné d'une telle imputation, le discours révisionniste consiste par sa nature même à accuser les juifs d'un mensonge collectif et pareille accusation est incontestablement diffamatoire.

Une autre qualification du discours révisionniste est l'incitation à la haine raciale à l'égard d'un groupe, telle que la prévoit notamment l'article 1er, 2°, de la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie<sup>5</sup>. En Belgique, toutefois, quand le

discours révisionniste a été tenu dans un écrit imprimé, il doit, au titre de délit de presse, être soumis à la cour d'assises, conformément à l'article 98 de la Constitution. De telles poursuites ne sont en pratique, jamais exercées, ce qui rend l'incrimination légale inopérante sauf si les propos ont été tenus dans une conférence publique<sup>6</sup>. Reste alors la condamnation civile à des dommages et intérêts qui a aussi un effet dissuasif sur la liberté d'expression mais d'une ampleur moindre que celle de la menace d'une sanction pénale.

Alors que le délit d'incitation à la haine raciale n'inclut pas nécessairement la preuve de la vérité ou de la fausseté de faits historiques déterminés, il n'en va pas de même de la diffamation de groupe<sup>7</sup>: il appartient alors au juge, comme en d'autres matières, scientifiques ou techniques, qui ne relèvent pas de sa compétence de faire appel à des experts, en l'occurrence, aux historiens, pour départager les parties présentant des versions différentes de la même situation de fait.

**Fr. RIGAUX**  
Professeur émérite de  
l'Université catholique de Louvain

**1** *Gertz v. Robert Welch, Inc.*, 418 U.S. 323, 338 (1974); *But there is no constitutional value in false statements of fact.*

**2** La Cour suprême des Etats-Unis a estimé qu'une loi d'Etat réprimant l'incitation à la haine raciale n'était pas incompatible avec la garantie de la liberté d'expression inscrite dans le 1er amendement de la Constitution fédérale : *Beauharnais v. Illinois*, 343 U.S. 250 (1952).

**3** *Trib.const.espagnol*, 12 février 1991, F. c. Léon Degrelle, Rev. trim. des droits de l'homme, 1992, p. 525.

**4** *Ibid.*, p. 533.

**5** Voy. en ce sens l'arrêt de la cour d'appel de Bruxelles du 8 novembre 1991, *Mathieu c. Sarfatti*, reproduit dans : D. BATSELE, M. HANOTIAU, Odile DAURMONT, *La lutte contre le racisme et la xénophobie* (Ed. Nemesis, Bruxelles, 1992), p. 278.

**6** Tel était le cas dans l'affaire citée à la note précédente.

**7** Pareille incrimination n'existe pas actuellement en droit belge, l'article 443 du Code pénal s'appliquant seulement à la diffamation d'un individu.

# **Séminaires 1993**

**Mercredi 13 janvier 1993, 14h.30**

*Dirk LUYTEN (V.U.Brussel)*

Politiek corporatisme en de crisis van de liberale ideologie in België, 1920-1945.

**Mercredi 24 février 1993, 14h.30**

*Laurence VAN YPERSELE (U.C.Louvain),*

Le mythe du Roi Albert, 1909-1934.

**Mercredi 17 mars 1993, 14h.30**

*Gie VAN DEN BERGHE (C.R.E.H.S.G.M.),*

Tendenzen en evoluties in het hedendaags denken over deportatie en genocide.

**Mercredi 21 avril 1993, 14h.30**

*Michel HANNOTTE (U.Lg.),*

Résistance et classe ouvrière à Liège.

**Le premier séminaire se déroulera, comme à l'accoutumée, dans la SALLE DE  
LECTURE DU CENTRE, PLACE DE LOUVAIN 4, 1000 BRUXELLES (7ème étage).**

## **ATTENTION !**

**Vu le déménagement du Centre prévu en février 1993, il ne nous est pas encore possible de donner le lieu précis où se dérouleront les trois derniers séminaires de la saison 1992-1993. Vous recevrez les renseignements utiles dans le courant du mois de janvier prochain.**

## **UNE OFFRE UNIQUE**

**La réalisation commune de la BRTN et du CREHSGM :  
België beeft... en buigt peut être achetée à un prix fortement réduit (à l'exception des CD). Cette passionnante sélection d'enregistrements authentiques provenant des archives sonores du Centre est offerte dans un luxueux coffret avec trois disques LP, ou trois CD, ou trois cassettes et comprenant une brochure richement illustrée (24 p.), qui donne un aperçu historique de la période traitée et une table des matières détaillée.**

**Pour effectuer votre commande, envoyez 200 frs (LP), 900 frs (cassettes) ou 1.250 frs (CD) au compte n° 000-0000159-62 du CREHSGM, avec la mention LP, CD ou CASSETTES.**

**ISSN 0772 - 120 X**